

Informations pour les victimes de viol et d'agression sexuelle

Service d'assistance téléphonique "Rape Crisis Scotland" (Service d'aide aux victimes de viol en Ecosse)– 08088 01 03 02 (téléphone gratuit + minicom)

Une aide par email est également disponible à l'adresse suivante :

support@rapecrisisScotland.org.uk

Le **service d'assistance téléphonique Rape Crisis Scotland** propose une aide et une information à toute personne âgée de 13 ans ou plus victime de violence sexuelle, quelle qu'en soit la nature. Le service téléphonique est ouvert de 18 heures à 24 heures, 7 jours sur 7 et propose un premier soutien gratuit et confidentiel.

Le service d'assistance peut également vous mettre en rapport avec les centres locaux d'aide aux victimes de viol ou avec d'autres services. Un service minicom est disponible pour les personnes sourdes ou malentendantes et nous sommes en mesure de vous proposer un interprète si votre langue maternelle n'est pas l'anglais.

Le viol et la violence sexuelle

La violence sexuelle n'arrive pas qu'aux autres. Adultes et enfants peuvent être victimes de viol ou d'agression sexuelle et la faute ne revient jamais à la victime d'un viol ou d'une agression sexuelle. Certaines victimes ne le sont que d'une agression isolée, d'autres subissent plus d'une agression dans leur vie, d'autres mêmes vivent une violence sexuelle pendant de longues périodes.

Le viol et l'agression sexuelle sont des délits graves qui impliquent la participation sans consentement à un acte sexuel. La loi écossaise sur les agressions sexuelles est entrée en vigueur le **1^{er} décembre 2010** ; elle définit le viol comme la pénétration sans consentement, par le pénis, du vagin, de l'anus ou de la bouche.. La loi définit également l'agression sexuelle comme la pénétration sans consentement, par tout objet, du vagin ou de l'anus. Si vous avez été la victime d'un viol ou d'une agression sexuelle avant le 1^{er} décembre 2010, l'ancienne loi s'applique en lieu et place de la loi sur les agressions sexuelles. Veuillez contacter Rape Crisis Scotland pour plus d'informations à ce sujet.

Il existe un grand nombre d'autres formes d'agression sexuelle qui vont des attouchements non consentis jusqu'au fait d'être obligé de subir un acte sexuel. La violence sexuelle existe quelque soit l'âge, la religion, le sexe, la classe sociale ou le type de sexualité, que la victime soit valide ou handicapée. Peu importe l'endroit où vous vous trouviez, ce que vous faisiez, les vêtements que vous portiez, vous n'avez pas mérité cette agression. La responsabilité reste entièrement à la charge de l'agresseur.

Les études démontrent que, la plupart du temps, l'agresseur n'est pas un étranger et que la victime le connaît et lui fait confiance. Il peut s'agir d'un partenaire ou d'un ex-partenaire, d'une relation,, d'un collègue, d'un ami ou d'un membre de la famille, mais, peu importe qui est l'auteur de l'agression, ce n'est jamais la faute de la victime.

Réactions

Il est tout à fait naturel d'éprouver toute une gamme de sentiments à la suite d'un viol ou d'une agression sexuelle et il n'existe pas de réponse "normale". Votre réaction et ce que vous éprouvez n'appartient qu'à vous. Rape Crisis Scotland est là pour vous écouter et pour vous croire, nous ne sommes pas là pour vous juger.

Si vous avez récemment été victime d'une agression sexuelle, il est probable que vous soyez encore en état de choc. Vous pouvez vous trouver en état de consternation, ressentir de fortes émotions, de l'incrédulité, avoir des crises de rire ou des envie de pleurer, de vomir. De nombreuses victimes se sentent responsables, salies, honteuses. Les cauchemars ne sont pas rares, ni les réminiscences de ce qui vous est arrivé, ni même les crises de panique. Il ne s'agit pas d'un état de folie ou de perte de contrôle, ce sont des réactions normales face à un traumatisme de ce genre. Quelqu'un en qui vous avez confiance peut vous aider à maîtriser des réactions et Rape Crisis peut ici vous aider.

A la suite d'un viol ou d'une agression sexuelle, la vie quotidienne peut vous paraître difficile, vous pouvez devenir irritable, incapable de faire quoi que ce soit, déprimé. Il n'existe pas de règle quant à la durée de la guérison et toutes ces émotions peut-être arriver à des moments différents. Il n'est pas rare non plus de sentir un grand trouble, de ne plus avoir confiance en soi ni en personne d'autre et d'éprouver des difficultés dans les rapports sociaux.

Guérir d'un viol ou d'une agression sexuelle est possible, avec un soutien et selon votre rythme. Il peut s'avérer utile de parler de ce qui s'est passé, de vos sentiments, des réponses que vous apportez à la situation. Vous n'avez rien fait de mal et vous méritez ce soutien.

Santé

Votre équilibre affectif est aussi important que votre santé physique. Si vous avez récemment été victime d'une agression sexuelle, vous ressentirez sans doute une blessure et vous aurez besoin d'une assistance médicale. La blessure peut être interne ou externe, et il est normal d'avoir peur, de perdre le courage et de demander assistance.

La grossesse ou les maladies sexuellement transmissibles peuvent être un objet d'inquiétude. Vous pouvez prendre la pilule du lendemain (Emergency Contraceptive Pill) jusqu'à 3 jours (72 heures) après une agression. Un stérilet peut être inséré jusqu'à 5 jours (120 heures) et doit rester en place jusqu'à ce que vous constatiez vos prochaines règles. Vous pouvez également demander une contraception d'urgence à votre clinique de planning familial et de santé sexuelle. Le service d'assistance téléphonique de Rape Crisis Scotland ou votre centre local d'aide aux victimes du viol peut vous aider à trouver le service disponible le plus près de chez vous. Vous pouvez acheter la pilule du lendemain en pharmacie au prix de £25.00.

Si vous êtes enceinte et que vous ne désirez pas le rester, vous pouvez demander une interruption de grossesse à votre médecin ou dans une clinique de planning familial. La décision vous appartient totalement et personne n'a le droit de vous influencer. Il s'agit de trouver, pour vous, la meilleure solution.

Si l'inquiétude provient des maladies sexuellement transmissibles, vous pouvez consulter votre clinique locale de planning familial ou de santé sexuelle pour un dépistage de routine. Il n'existe aucune obligation pour vous de dire ce qui est arrivé, sauf si vous le désirez, et vous n'avez aucune obligation de donner votre vrai nom. Ces services sont gratuits et confidentiels. Si votre test de dépistage se révèle positif, la clinique vous fournira le traitement nécessaire (par exemple des antibiotiques). Dans le cas d'un test VIH, il est important de considérer que la maladie peut se déclarer au bout de 12 semaines et de prendre en considération ce délai pour les tests. Votre médecin personnel peut également vous délivrer ces tests, mais il est alors obligé d'en noter le résultat dans votre dossier médical.

Peut-être vous avez été agressée sexuellement il y a longtemps et votre santé souffre depuis. Les souvenirs peuvent avoir des répercussions physiques et il n'est pas rare de constater des douleurs liées à ce type de blessure qui ne soient pas spécifiques, par exemple des douleurs au niveau de l'abdomen. Le manque de sommeil, la dépression et les réminiscences peuvent avoir des répercussions physiques et être associés à une mauvaise santé plus générale.

Signaler un incident à la police

Peu importe qu'il s'agisse d'une agression récente ou d'une agression ayant eut lieu il y a longtemps, le fait d'en parler et d'obtenir un soutien peut vous aider. Pour vous soutenir, vous pouvez vous faire accompagner par un ami ou par un membre de votre famille lorsque vous allez faire votre déposition au poste de police. Vous pouvez également contacter le centre local d'aide aux victimes de viol pour que quelqu'un vous accompagne. Le service d'assistance téléphonique de Rape Crisis Scotland peut vous soutenir si vous pensez faire une déposition à la police ou si vous désirez en discuter après votre déposition. Si vous pensez faire une déposition, les quelques renseignements qui suivent peuvent vous être utiles :

- Si votre agression n'est pas récente, on ne vous demandera pas de subir un examen lors de votre déposition
- Si l'agression est récente, on vous demandera sans doute de subir un examen lors de votre déposition. Le délai médico-légal pour les prélèvements internes est de 72 heures, mais d'autres preuves médico-légales, telles des poils ou des tâches sur les vêtements, restent détectables pendant 5 à 7 jours. Quelque soit le type de preuve, il est toujours préférable de la recueillir le plus tôt possible pour éviter qu'elle ne se perde ou qu'elle soit détruite.
- L'examen médical sera réalisé par un médecin requis par la police et il est probable que ce sera un médecin homme.
- Si vous ne vous souvenez pas de tout ce qui s'est passé, ne vous inquiétez pas : vous pourrez apporter des compléments à votre déposition le lendemain. Noter le nom et le numéro d'identité de l'officier de police qui vous accueille peut être une bonne solution dans ce cas.
- S'il s'agit d'une agression récente, il est probable qu'on vous demande de retourner sur les lieux de l'agression afin de ramasser des preuves supplémentaires.

Le Système Juridique

Le système juridique est complexe et le service d'assistance téléphonique de RCS peut vous fournir une note de présentation qui vous indiquera la procédure juridique. Nous pouvons également vous donner des explications par téléphone et vous soutenir avant ou après que vous soyez allé au tribunal. Lors de votre préparation pour le tribunal, il peut être utile de savoir ce qui peut arriver :

- Lors du procès dans un tribunal, c'est le ministère public qui présente le cas et pas vous. Ce qui veut dire que vous agirez en tant que témoin et que vous n'aurez pas d'avocat. Un avocat représentera le ministère public contre l'accusé.
- Vous devrez témoigner au tribunal. On vous demandera de préciser votre nom, votre âge, votre adresse et votre métier. Si vous ne désirez pas communiquer votre adresse, vous

pouvez demander au juge de l'écrire ou la communiquer au commissariat dans lequel vous avez signalé votre agression.

- L'avocat général et l'avocat de la défense (de l'accusé) vous interrogeront ensuite en détail.
- Vous pouvez demander à l'avance que le public soit évacué de la cour lors de votre témoignage, seuls les représentants de la justice (environ 27 personnes) resteront dans la salle.
- Selon la Loi contre les délits sexuels (Sexual Offences Act) l'accusé n'a pas le droit de mener sa propre défense. Bien qu'il soit présent lors de la séance, il n'aura pas le droit de vous poser des questions.
- Trois verdicts sont possibles : coupable, acquitté ou non prouvé. Le verdict "non prouvé" ne signifie pas que l'on ne vous croit pas, mais seulement qu'il n'y avait pas assez de preuves pour une condamnation.

Centres locaux d'aide aux victimes de viol

Aberdeen Rape & Abuse Support: 01224 620 772

Argyll & Bute Rape Crisis Centre:
femmes - 0800 121 46 85 hommes- 0800 032 0399

Central Scotland Rape & Sexual Abuse Centre: 01786 471 771

Dumfries & Galloway: 01387 253 113

Dundee Women's Rape & Sexual Abuse Centre: 01382 201 291

East Ayrshire Rape Counselling & Resource Centre: 01563 541 769

Edinburgh Women's Rape & Sexual Abuse Centre: 0131 556 9437

Fife Rape & Sexual Assault Centre: 01592 642 336

Glasgow Rape Crisis Centre: 0141 552 3200

Lanarkshire Rape Crisis Centre: 01698 527 003

Rape & Sexual Abuse Centre Perth & Kinross: 01738 630 965

Scottish Borders Rape Crisis Centre: 0800 054 2445

Western Isles Rape Crisis Centre: 01851 709 965